

50K Records

Siège social : 17 rue du Chemin de Fer 93500 PANTIN

SASU au capital de 1 000 euros - Siret 88210801200015 - APE 5920Z

**RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 01 DECEMBRE 2024**

Première résolution,

L'associé après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 les capitaux propres qui s'élèvent à -4759 euros, pour un capital de 1 000 euros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associé prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

CHARAFI Aziza

